



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2008/13
20 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Genève, 15-19 septembre 2008
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS^{*,}**

Groupe de travail de la périodicité des essais de cylindres

Transmis par le Gouvernement de l'Allemagne au nom du groupe de travail

Rappel

1. À la session de mars 2008 de la Réunion commune, le Gouvernement de l'Allemagne a présenté le document INF.15 contenant le rapport sur la réunion du groupe de travail informel de la périodicité des essais de cylindres, qui s'est tenue à Krefeld (Allemagne) les 9 et 10 janvier 2008. Après examen du rapport, la Réunion commune a décidé que le Groupe de travail devait poursuivre ses travaux en traitant avant tout de la question de la prolongation de

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.7 c)).

** Diffusé par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2008/13.

l'intervalle entre les épreuves périodiques des bouteilles en acier soudé pour le GPL, aux fins d'alignement sur les dispositions de l'instruction d'emballage P 200 (10) v (voir le rapport sur la session de mars 2008 de la Réunion commune, TRANS/WP.15/AC.1/110, par. 36 à 40).

Informations

2. Le Groupe de travail s'est à nouveau réuni les 11 et 12 juin 2008 à Münster (Allemagne) pour poursuivre les débats. Étaient présents des représentants de la France, de l'Allemagne, de la Suisse et du Royaume-Uni ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales internationales AEGPL et EIGA. Des observations écrites de la Belgique et de la Suède avaient été reçues avant la réunion.

3. Les participants se sont mis d'accord sur la meilleure manière de poursuivre les travaux et sur de nombreuses prescriptions considérées comme nécessaires pour obtenir un système harmonisé et sûr, applicable dans le cadre des règlements RID/ADR/ADN. Il restait toutefois certains points de détail à débattre pour dégager une solution. En outre, il n'a encore pas été possible de s'accorder sur une version définitive des modifications des règlements RID/ADR/ADN à proposer à la Réunion commune pour adoption. Le Groupe de travail a par conséquent décidé à titre provisoire de tenir une nouvelle réunion les 17 et 18 décembre 2008, en vue de présenter une proposition finale à la Réunion commune à sa session de mars 2009.

4. Le Groupe de travail a décidé de soumettre le présent document à la Réunion commune en septembre 2008. Il présentera ensuite en temps voulu son rapport complet en tant que document sans cote, après l'avoir approuvé par correspondance.

Mesures à prendre

5. La Réunion commune est invitée à prendre note du rapport du Groupe de travail ainsi que des progrès accomplis, et à approuver la poursuite des travaux du Groupe pour que celui-ci lui soumette une proposition finale en mars 2009.

6. La solution actuellement élaborée par le Groupe de travail comprendra vraisemblablement des dispositions concernant les trois domaines suivants:

- Conception et construction de cylindres;
- Centres et opérations de remplissage, y compris systèmes et responsabilités d'assurance de la qualité;
- Re(qualification) et essai des cylindres tous les 15 ans.

7. Étant donné que, dans les règlements RID/ADR/ADN, de telles dispositions figurent généralement dans divers chapitres et sections, y compris l'instruction d'emballage P 200, le Groupe de travail a décidé de présenter ce point à la Réunion commune pour examen et avis concernant les emplacements les plus appropriés où insérer lesdites dispositions. D'autres points à débattre figureront dans le rapport final du Groupe de travail, comme indiqué plus haut.